

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : **29**

En Exercice : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Pour : 25

Séance ordinaire du 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

et le 5 avril à 19 heures

Date de Convocation :

29 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; M. Jean-Pierre MARTIN ; M. Guy KOLOMOETZ ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Majida TRID ; Mme Sophie TOUCHARD ; M. Philippe PATITUCCI ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.

Ont donné pouvoir :

M. Michel VIDAL procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

Mme Patricia RICHAUD procuration à Mme Géraldine ORTEGA

Mme Julie DAMERY procuration à Mme Brigitte MACHARD

M. Ilan ANDRES procuration à M. Guy KOLOMOETZ

M. Frantz CHOPLIN procuration à Mme Yasmina VAUDRON

Absents: MM. Bernard VIAL; Christophe RIGAUD; Gaëthan FLORES;

Mme Marie-Roger CUSCHIERI

Secrétaire de séance: Mme Brigitte MACHARD

Délibération n°34 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE L'ASSOCIATION DU TENNIS CLUB ET LA COMMUNE DE PIOLENC DANS LE CADRE DE PIOLENC EN FETE.

Rapporteur : Mme Géraldine ORTEGA

Le rapporteur expose :

Le Conseil municipal est amené à approuver la convention de partenariat, à intervenir entre l'Association du Tennis Club et la Commune dans le cadre de l'animation réalisée lors de Piolenc en fête.

Le montant de la subvention forfaitaire annuelle accordée à cette association pour la réalisation d'un repas dansant est fixé à 2000 €.

Cette convention est établie pour 3 années, soit jusqu'en 2025.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Délibération n°34 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE L'ASSOCIATION DU TENNIS CLUB ET LA COMMUNE DE PIOLENC DANS LE CADRE DE PIOLENC EN FETE.

Approuve la convention de partenariat, à intervenir entre l'Association du Tennis Club et la Commune dans le cadre de l'animation réalisée lors de Piolenc en fête,

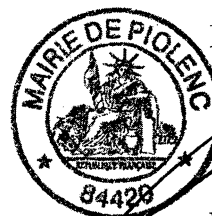
Précise que la subvention forfaitaire annuelle accordée à l'association pour la réalisation d'un repas dansant est fixée à 2000 € par an,

Indique que cette convention est établie pour 3 années, soit jusqu'en 2025.

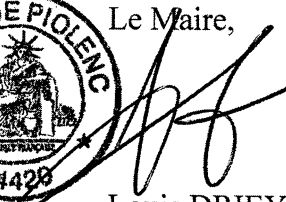
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire


Brigitte MACHARD



Le Maire,


Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20230405-23-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,
Louis DRIEY

